

Supprimer la TVA à 5,5% dans la rénovation des logements serait une grave erreur !

Supprimer la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien-rénovation des logements reviendrait à amputer ce secteur de 3,6 milliards d'euros de CA, avec une perte de 30 000 emplois à la clé.

La TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation, une mesure qui a fait ses preuves

Initiée en 1999, la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation a généré 2 milliards de travaux par an et a permis de créer de nombreux emplois durables dans le secteur.

La CAPEB explique :

« Dans un contexte économique difficile où sont discutées, à juste titre, des dispositions visant à réduire le déficit public, il est important de dissocier les mesures qui ont fait leur preuve, comme la TVA à taux réduit dans le bâtiment et qui, accessibles à tous, ne peuvent donc s'inscrire dans le cadre des « niches fiscales ». La TVA à taux réduit sur la rénovation constitue une mesure de relance et de développement de l'activité, qui concerne la très grande majorité des français. ».

Outre la hausse des prix pour les consommateurs, qui seraient une nouvelle fois mis à contribution avec un accroissement de plus de 10 % de leur facture sur les travaux de rénovation, le passage de la TVA de 5.5 % à 19.6 % entrainerait une contraction importante de la demande de travaux, avec des répercussions néfastes sur l'activité du secteur du bâtiment et sur l'emploi.

Les 3 scénarii-catastrophes : 1 formidable démultiplicateur de la crise actuelle

La CAPEB, avec l'aide du cabinet I+C, a réalisé trois scénarii possibles de l'impact de la hausse du taux de TVA sur les travaux d'entretien-rénovation des logements.

1. Une suppression totale de la TVA à 5,5% dans le bâtiment, le pire scénario, entraînerait une perte de chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros et la disparition de 30 000 emplois.

2. Un retour à une TVA à 19,6% uniquement sur les matériaux de construction impliquerait des pertes d'emplois, directes et indirectes, évaluées à 10 000 postes et occasionnerait une baisse d'activité de l'ordre de 1,94 milliard d'euros.

3. Le maintien ciblé d'une TVA à taux réduit, uniquement pour les travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments, conduirait à une réduction d'activité de 2,8 milliards d'euros et 23 000 emplois en moins. A cela se rajouterait un recul important de l'amélioration de la qualité des logements en France. Une mesure qui ne ferait qu'amplifier la crise, et irait à l'encontre du Grenelle.

Pour la CAPEB :

« Dans une période économique tendue où une grande majorité des artisans du bâtiment souffrent de la crise persistante et de la concurrence déloyale que représente le statut d'auto-entrepreneur, l'augmentation du taux de TVA marquerait un coup d'arrêt fatal à la reprise de notre activité. Cette mesure ne s'inscrit plus dans un plan de relance mais dans un plan de décroissance ! »

Rappelons que les **360 000 artisans du bâtiment détiennent 68 % de marché de l'entretien-réhabilitation**. La disparition de la TVA à 5,5 % interviendrait au pire moment pour eux, et deviendrait un accélérateur et un amplificateur de la crise.

Une telle mesure serait, enfin, contraire à l'esprit du Grenelle de l'environnement, dont le 2ème volet vient tout juste d'être adopté, avec une remise en cause des objectifs que s'est donnés le gouvernement en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants.

Rappel du contexte :

La mesure relative à la diminution du taux de TVA, s'appliquant sur les travaux d'entretien rénovation des logements construits depuis plus de deux ans, est entrée en vigueur en France le 15 septembre 1999. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la directive communautaire 1999/85/CE qui vise à favoriser l'emploi dans certains services à forte intensité de main-d'œuvre.

Le Conseil des ministres des finances des 27 États membres a formulé un accord en faveur de la pérennisation de la TVA à 5,5 %, sur les travaux entretien amélioration des logements, le 10 mars 2009. Après bientôt onze ans d'existence de cette mesure structurante, pour le bâtiment, c'est aussi l'économie française qui en a également bénéficié.